

# Chers Parents,

## La rentrée des classes approche à grands pas...

**Jeudi 1er septembre 2022**, vos enfants vont effectuer leur rentrée au sein de l'école La Lebade. Au regard de la situation sanitaire actuelle, et sur la recommandation des autorités sanitaires, le niveau **socle** est retenu à compter de la rentrée scolaire pour l'ensemble du territoire national.

Ainsi, les cours se dérouleront en présence pour l'ensemble des niveaux. Les activités physiques et sportives pourront se dérouler sans restrictions. La limitation du brassage, des regroupements ou des réunions ne sera pas requise.

Le port du masque ne sera pas obligatoire pour les élèves et les personnels. Toutefois, conformément aux recommandations des autorités sanitaires, il demeurera fortement recommandé pour les personnes symptomatiques, les contacts à risque, les cas confirmés après leur période d'isolement et les personnes à risque de forme grave (à partir du CP).

Le respect des gestes barrières demeurera également recommandé, en particulier :

- ❖ le lavage régulier des mains
- ❖ l'aération fréquente des locaux ( l'aération de la salle sera assurée avant l'arrivée des élèves, durant les récréations, pendant la pause repas et en fin de journée).
- ❖ le nettoyage des sols et des grandes surfaces une fois par jour et une désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées.

### Les modalités d'accueil des élèves

❖ **Points et horaires d'accueil et de sortie des élèves** : Afin d'éviter un engorgement à l'entrée et à la sortie des élèves, nous utiliserons les deux portails que comptent notre école.

Ainsi, dans le respect des directives sanitaires précédemment définies, l'accueil des élèves est organisé comme suit :

- **Maternelle** : entrée par le **portail maternelle** de **8H50 à 9H**. A partir du deuxième jour de classe, les parents de moyenne et grande sections maternelles n'entrent pas dans l'établissement. Seul un accompagnateur pour les enfants de petite section est toléré.
- **Elémentaire** : entrée et sortie par le **portail élémentaire** (côté cantine) de **8H50 à 9H et 16H30**.

Les **sorties à 12H** et les **entrées après le repas de 13H20 à 13H30** se feront au **portail maternelle**. Les entrées et sorties du transport scolaire s'effectuent par le portail maternelle, les élémentaires étant accompagnés par un agent auprès de leur classe.

**Le jour de la rentrée en maternelle** : Les enfants de la classe de petite et moyenne sections seront accueillis dans leur classe à partir de 8H50, par l'entrée habituelle, par le couloir accompagnés d'un parent.

Les enfants de moyenne et grande sections seront accueillis par l'enseignante dans leur classe, par la porte donnant sur la cour de récréation à partir de 8H50 accompagnés d'un parent.

**A 9H15 les parents accompagnateurs devront quitter les locaux.**

**Le jour de la rentrée en CP**: Les enfants de la classe de **CP** de Mesdames Aimier et Britt seront accueillis **dans la cour** de récréation, par le **portail élémentaire** (côté restaurant scolaire) de **8H50 à 9H**. La présence d'un parent est possible s'il le souhaite.

**Le jour de la rentrée en CE1,CE2, CM1 et CM2** : Les enfants rentreront par le portail élémentaire et se présenteront devant leur enseignante dans la cour de récréation, **les parents ne rentreront pas** dans l'établissement.

## Rôle et recommandations pour les parents

**Votre rôle est essentiel** dans le respect des gestes barrière (explication à votre/vos enfant(s), fourniture de mouchoirs en papier jetables, ...) et dans le retour de vos enfants à l'école. Dans l'école, le matériel nécessaire pour le respect du protocole sanitaire est prévu par le SIRP. Il n'est donc pas recommandé d'en fournir à vos enfants. Vous vous engagez à **ne pas mettre vos enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19** chez l'élève ou dans sa famille. En cas de **symptôme ou de fièvre** (38°C ou plus), **l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.**

## Surveillance de l'apparition de symptôme chez un élève

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève, **une procédure très stricte de prise en charge sera appliquée :**

- **Isolement immédiat** de l'élève avec un masque (sauf pour les enfants de maternelle) dans un lieu permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.
- **Appel sans délai** des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- Rappel par le directeur de la **procédure à suivre par les parents** à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant.
- **Nettoyage approfondi** de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des **gestes barrière**.
- L'élève **cas confirmé** ne doit pas se rendre à l'école et devra respecter les règles d'isolement prescrites par les autorités sanitaires définies comme suit : l'isolement est de 7 jours. Il peut prendre fin au terme de 5 jours si un test antigénique ou PCR est réalisé au 5ème jour et que son résultat est négatif, et en l'absence de symptômes depuis 48h. Lorsque le prélèvement nasopharyngé est difficile ou impossible, un test antigénique par prélèvement nasal peut être réalisé par ou sous la responsabilité d'un pharmacien, d'un médecin ou d'un infirmier.

La période d'isolement débute :

- à partir du début des symptômes pour les cas symptomatiques ;
- à partir du prélèvement positif pour les cas asymptomatiques.

Le retour à l'école, sous réserve de la poursuite du respect strict des mesures barrières. Conformément aux recommandations des autorités sanitaires, le port du masque en intérieur est fortement recommandé pour les cas confirmés durant les 7 jours suivant leur période d'isolement (à partir du CP).

- Suite à la survenue d'un cas confirmé, la directrice d'école prévient l'ensemble des élèves et leur famille ainsi que les personnels de la classe concernée par tout moyen (affichette, communication via les logiciels ou carnet de vie scolaire, courriel ou courrier) sans préciser l'identité de l'élève ou du personnel concerné.

Cette information mentionne le nom de l'école ou de l'établissement et vaut attestation pour la délivrance gratuite d'un autotest en pharmacie.

Les personnes en contact avec la personne testée positive à la Covid-19 sont invitées à réaliser un test de dépistage (RT-PCR ou test antigénique ou autotest) deux jours après avoir été prévenues.

Ces règles sont les mêmes pour tous quel que soit l'âge ou le statut vaccinal.

Vous remerciant de votre compréhension et de votre coopération, bonne rentrée à tous !

Les équipes de l'école La Lebade et le SIRP